

Règlement Dragon Biker 2005

1. Chaque membre (pilote) sera majeur.
2. Les membres inscrits en 2004 mais sans guidon pour 2005 peuvent se réinscrire en tant que membre sympathisant.
3. Chaque membre sera en règle de permis de conduire et d'assurance.
4. Chaque membre sera en ordre de cotisation pour le pilote (gratuit pour le passager).
5. Chaque membre apposera une photo d'identité sur son carnet de route.
6. Aucun membre ne fera part ni oralement, ni par des écussons sur son équipement d'incompatibilité culturelle, religieuse, politique ou raciale.
7. Pour conserver une bonne image de marque, **il est strictement interdit** de consommer des stupéfiants et encore moins de le faire en public **sous peine d'exclusion**.
8. Si un membre ne donne pas signe de vie pendant 3 mois, il pourra être exclu, sauf si le comité a été prévenu.
9. Un membre qui ne se réinscrit pas avant le 31 mars 2005, tout au moins comme membre sympathisant, ne pourra se réinscrire les années suivantes sans attendre 1 an de stage comme avant sa le Inscription.
10. Le comité au complet sera responsables des décisions importantes.
11. Pour les balades, le membre aura une moto en ordre.
12. La réunion du club aura lieu chaque dernier vendredi du mois à 21 heures.
13. le membre absent ira chercher sa revue au local les jours d'ouverture.
14. Pour le challenge, le carnet est obligatoire et gratuit. Seuls les kilomètres suivants seront comptabilisés :
 - A. balades organisées par le club et reprises dans la revue du club.
 - B. Concentrations nationales et internationales reprises dans les revues motocyclistes et dans la revue du club.
 - C. Voyages organisés par Moto Pulsion, Moto 80 ou autres revues connues et proposées à tous.
 - D. Courses (Francorchamps), Chimay,...)

Chacun se doit de rentrer ses preuves de kilomètres et de présence au contrôleur (tickets d'entrée, cachets dans le carnet de route ou sur un des talons à détacher se trouvant dans le livre du mois).

En cas de contestation, un programme ordinateur sera seul arbitre pour déterminer le kilométrage.

Une seule inter sera comptée par week-end ou 2 nationales.

Adresse du courrier: rue de Lumsonry première avenue 141
5651 Tarcienne

dragon_biker@nestor.nu

Le port des couleurs Dragon Biker Charleroi

1. Le T-shirt de l'association peut être porté par les membres et sympathisants.
2. L'emblème de l'association ne pourra être porté que sur du cuir et uniquement sur ce genre de matière (pas de veste en jeans).
3. L'emblème de l'association ne pourra être porté qu'après un stage de deux saisons. motocyclistes consécutives avec le consentement des anciens au comité par vote en huis clos et délibération sur les meilleurs membres méritants, chacun sera choisi à l'unanimité avec un maximum de 12 membres par an.
Les autres attendront leur tour sans discussion.
4. Le membre qui refuse de porter ses couleurs pourra être exclu et sera relégué au rang « d'amis du club ».
Il n'y aura pas de 2^{ème} proposition de la part de l'association.

Si un membre quittait le club, il pourrait garder son emblème en souvenir.

Si un membre nuisait au club, tant en parole qu'au niveau de son comportement, le comité après avertissement, délibération et vote se verrait le droit d'exclure le membre et de reprendre ses couleurs.

5. Le club offre gratuitement l'emblème au membre choisi (à partir de l'an 2000).
6. Le passager habituel pourra porter aussi l'emblème à condition qu'il soit en compagnie de son pilote et que celui-ci soit membre à couleurs.
7. Le membre qui change de club devra rendre ses couleurs.
8. Les membres sympathisants ne recevront pas de couleurs.
9. Le membre prend note que le logo appartient au club qui a été fondé par Philippe Prygiel en 1989.
10. Le membre ne revendiquera aucun droit sur cet emblème.
11. L'emblème ne sera porté que lors de rassemblements motocyclistes ou de balades du club.
12. En cas de non respect, les tribunaux de Charleroi seront les seuls compétents et le club sera défendu par un avocat.